

COMMUNIQUE DE PRESSE – 25/04/24

Conseil municipal du 25 avril 2024*

La Conseil municipal de la ville de Saint-Just Saint-Rambert s'est réuni le 25 avril 2024. Les élus, réunis autour du Maire Olivier Joly, ont voté les subventions aux associations locales pour l'année 2024 et acté les nouveaux tarifs de la saison culturelle. Malgré un contexte économique tendu, la municipalité a maintenu un soutien fort au monde associatif, essentiel à la vie communale.

Près d'un million d'euros en faveur des associations

Chaque année la ville de Saint-Just Saint-Rambert, verse des aides aux associations à but scolaire et périscolaire, culturel, sportif, caritatif, social, environnemental (...) et qui s'investissent sur la commune. En 2024, 67 associations bénéficieront d'une enveloppe globale de 966 500 € soit l'équivalent de celle allouée l'année précédente. Parmi ces structures, c'est la MJC qui bénéficie de l'aide la plus conséquente avec un montant de 372 527 €. Rappelons que cette structure, la plus grande du département, assure une mission d'animation périscolaire pour le compte de la municipalité. *Ces subventions ont été approuvées à l'unanimité.*

Nouveaux tarifs des spectacles à la Passerelle

Les nouveaux tarifs des spectacles à la Passerelle ont été adoptés avec une hausse modérée d'un euro par billet afin de tenir compte de l'augmentation des frais techniques. Une nouvelle formule à 30 € pour les spectacles « tête d'affiche » est lancée en direction des non abonnés. Les tarifs réduits sont maintenus. Le Maire a également informé l'Assemblée que la billetterie de la saison culturelle sera prochainement gérée par les services municipaux.

Enfin, le Conseil municipal s'est prononcé sur les offres de mécénat dédiées à la saison culturelle. Les entreprises pourront ainsi soutenir le spectacle vivant et l'accès à la culture en contribuant financièrement dans le cadre de packs partenaires (Argent/1000 €, Or/1500 € et Platine/2500 €).

Ces tarifs ont été approuvés à l'unanimité.

Favoriser l'insertion des jeunes dans le monde du travail

En 2023, la ville de Saint-Just Saint-Rambert, le Conseil Départemental et l'association Utile Sud Forez, ont signé une convention concernant des chantiers éducatifs à destination des jeunes de 16 à 25 ans. Le Conseil municipal a validé la reconduction du partenariat pour l'année 2024 à raison de 855 heures co-financées à 50 % par la commune, dans la limite de 105 heures par contrat. Ces chantiers encadrés permettent aux jeunes sélectionnées d'intégrer un parcours pré-professionnel et de se confronter aux réalités du monde du travail. *Cette convention a été approuvée à l'unanimité.*

**Ce communiqué synthétique est diffusé à titre d'information – Vous pourrez retrouver prochainement l'ensemble des délibérations du conseil municipal sur le site internet de la commune.*

Contact Presse : Alexandre ALLION – aallion@stjust-strambert.com 06 20 82 08 80

La commune de Saint-Just Saint-Rambert est située dans le département de la Loire en Auvergne-Rhône-Alpes. Sixième ville de la Loire, elle s'étend sur plus de 40 km² et regroupe 15 000 habitants. Ville d'histoire au centre médiéval, ses deux quartiers principaux sont partagés par le fleuve Loire. Ville à la campagne, Saint-Just Saint-Rambert bénéficie d'un environnement naturel préservé. Ville attractive, elle concentre plus de 140 associations, 200 commerces et artisans. Parmi ses points d'attractivité, la commune compte un musée des civilisations, une maison de la nature et de la pêche et enfin des bords de Loire aménagés qui sont le théâtre de grands événements.